

Recueil des Actes Administratifs

Commission Permanente du jeudi 22 septembre 2022

Sommaire

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE DU 22/09/2022

Affaires Culturelles

Soutien à la diffusion culturelle : Exposition "l'Art et l'Enfer" ----- 2193

Innovation Sociale, Evaluation et Solidarités Humaines

Création d'une plateforme mobilité solidaire à l'échelle départementale----- 2194

COMMISSION PERMANENTE

SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE : EXPOSITION "L'ART ET L'ENFER" -

-Adoptée le 22 septembre 2022-

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen venant en application de la politique départementale en matière culturelle et notamment sur le champ de la diffusion culturelle,

Vu le règlement culturel adopté par délibération du Conseil départemental le 15 décembre 2016,

Monsieur Jérôme DUMONT étant sorti à l'appel du rapport,

Après en avoir délibéré,

Tenant compte de la délégation donnée par l'Assemblée départementale à la Commission permanente s'agissant de la possibilité de retenir, le cas échéant, un niveau de soutien supérieur à celui de la collectivité territoriale de proximité, en l'espèce la Communauté d'agglomération du grand Verdun, au regard de la portée départemental de cette exposition,

Décide d'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2022 à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, une subvention d'un montant total de 109 000 €, sur la base d'une dépense subventionnable de 363 608 €, soit 30% du budget dédié à l'évènement.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à cette décision.

**CREATION D'UNE PLATEFORME MOBILITE SOLIDAIRE A L'ECHELLE
DEPARTEMENTALE -**

-Adoptée le 22 septembre 2022-

La Commission permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la création d'une plateforme de mobilité solidaire à l'échelle départementale,

Vu la délibération D22_06_CP_195 de la Commission permanente du Département de la Meuse en date du 16 juin 2022 approuvant l'appel à projet en vue de la création d'une plateforme de mobilité solidaire à l'échelle départementale,

Vu la candidature reçue et l'instruction qui en a été faite,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à retenir la candidature reçue,

Madame Hélène SIGOT-LEMOINE étant sorti à l'appel du rapport,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de retenir la candidature du consortium désigné « ça roule en Meuse », représenté par l'association meusienne d'information et d'entraide – AMIE, et de lui attribuer la subvention correspondante
- d'autoriser l'affectation de 300 000 € pour le financement de la Plateforme de Mobilité Solidaire avec un 1^{er} versement d'acompte de 120 000€ à signature de la Convention,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la Convention avec le consortium représenté par l'AMIE, ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Département et le consortium,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :

M. Jérôme DUMONT , Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie départementale
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 23/09/2022

Date de dépôt légal : 23/09/2022

ISSN : 2494-1972